



Délibération n°

D_2024_07_01_08

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Absents : 3
- Pouvoirs : 0
- Suffrages exprimés : 10
 - * pour : 10
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

19 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES (C.C.A.S.)**

Séance du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier juillet à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. de SALES.

Membres présents : Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, BROISSAND Fabienne, FALGUERE Nathalie, FRANI Christine, GEY Gérard, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Mario et ROLLIER Valérie, membres du C.C.A.S.

Absents excusés : Mr TRANCHANT Yohann, Président du CCAS et Mmes BLONDE Séverine et MEDIAVILLA Christine.

Secrétaire de séance : Mr BERTHOD ONFROY Rémy.

OBJET : REPAS DES AINES DE LA COMMUNE – tarif 2024 du repas accompagnateur.

Chaque année, le C.C.A.S. de SALES organise un repas à destination des aînés de la commune, âgés de 70 ans et plus.

Ce repas qui a lieu chaque 3^{ème} dimanche de novembre est un temps d'échanges, de convivialité et de maintien du lien social.

Toutes ces personnes sont invitées gracieusement par le C.C.A.S.

Certaines de ces personnes ont des conjoints plus jeunes qui sont bien évidemment invités moyennant une participation financière correspondant au coût du repas offert.

Pour cette année 2024, il est prévu un repas au prix de 30 euros par personne.

Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S propose au Conseil d'Administration du CCAS de fixer le prix du repas accompagnateur à 30 euros.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **FIXE** le prix du repas accompagnateur à 30 euros.
- **AUTORISE** le C.C.A.S. à encaisser les chèques des repas.

Ainsi fait à SALES, les jours, mois et an susdits

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de

sa télétransmission le :

et sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SALES, le 28/08/2024

Le Président du C.C.A.S.

Yohann TRANCHANT

Le secrétaire de séance

Rémy BERTHOD ONFROY

